



cession espace vert lotissement privé

Par **joedanju**, le **26/04/2021** à **11:19**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une parcelle contigüe à un espace vert d'un lotissement privé, lequel est géré par une ASL. Je souhaiterais acquérir une partie de cet espace vert (200 m²), en conformité avec les procédures légales (AG extraordinaire, vote des colotis, etc.). Ce lotissement a un excédent de 630 m² par rapport au minimum imposé dans le permis de lotir. J'ai fait part de mon projet à la mairie qui met en avant que la zone est soumise à une OPA (orientation d'aménagement) et que cela leur semble impossible. La mairie peut-elle s'opposer à ce projet sachant que, dans tous les cas, le terrain convoité restera inconstructible et gardera sa vocation d'origine à savoir espace vert (conditions imposées dans tous les cas par le service d'urbanisme) ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **youris**, le **26/04/2021** à **11:37**

bonjour,

avant de rédiger l'acte de vente, le vendeur mais c'est généralement le notaire qui effectue cette formalité, le notaire informera la mairie de cette vente par une décision d'intention d'aliéner (DIA), la commune dispose d'un droit de préemption urbain si elle dispose d'un projet précis d'intérêt général.

Voir ce lien :

<https://www.notaires.fr/fr/collectivit%C3%A9s-territoriales/droit-de-pr%C3%A9emption-et-dexpropriation/la-d%C3%A9claration-d%E2%80%99intention-d%E2%80%99ali%C3%A9ner-dia>

salutations

Par **joedanju**, le **26/04/2021** à **14:23**

Merci pour ces retours